

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 14 janvier 2022

## **Aucun besoin d'action politique dans la garde d'animaux de rente**

**Suite aux décisions du Conseil national, la commission du Conseil des États chargée de l'examen préalable propose à la Chambre haute de rejeter tant l'initiative sur l'élevage intensif que le contre-projet. L'Union suisse des paysans salue ces décisions. Sur le plan politique, le besoin d'intervenir dans l'élevage en Suisse n'est pas à l'ordre du jour.**

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a examiné l'initiative sur l'élevage intensif et le contre-projet du gouvernement. Elle a rejeté la première et n'est pas non plus entrée en matière sur le second. L'Union suisse des paysans (USP) juge correctes ces décisions. En effet, la Suisse se distingue par l'une des législations sur la protection des animaux les plus strictes au monde, un niveau de bien-être animal particulièrement élevé grâce à des programmes complémentaires et des labels certes volontaires mais très prisés, des effectifs maximaux d'animaux par exploitation prévus par la loi, ainsi qu'un système de contrôle efficace. De plus, l'offre en denrées alimentaires d'origine animale est suffisante pour répondre à des exigences encore plus strictes de la part des consommateurs.

L'initiative imposerait à l'élevage de se conformer aux directives bio, privant ainsi la population de la liberté de choix et donnant lieu à une hausse massive des prix des produits d'origine animale en Suisse. Elle nécessiterait aussi des milliers d'étables supplémentaires, ce qui serait en totale contradiction avec la politique d'aménagement du territoire. Le contre-projet, pour sa part, aborde la question sous un autre angle. Il aurait des répercussions très importantes avant tout sur les exploitations bovines et frapperait de plein fouet l'agriculture des régions de montagne. Dans ce cas aussi, il en résulterait un grand nombre de mises en conformité de bâtiments, dont certaines ne seraient pas du tout réalisables, ainsi qu'un renchérissement de la production. Qui plus est, le contre-projet ne vise que la production indigène : aucune obligation nouvelle ne concernerait les importations. Tant l'initiative que le contre-projet augmenteraient les émissions de gaz à effet de serre provenant de la garde d'animaux de rente.

L'USP espère que le Conseil des États suivra les décisions de sa commission à la session de printemps.

### *Renseignements :*

*Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*